



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 1008-2013 ET 1009-2013

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de sa séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2013, le conseil municipal de la ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **Règlement numéro 1008-2013 intitulé « Règlement sur les tarifs de la ville de Bromont pour l'exercice financier 2014 »**
- **Règlement numéro 1009-2013 intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2014 »**

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h, ainsi que sur le site Internet de la Ville www.bromont.com.

Donné à Bromont, ce 18 décembre 2013.

Le greffier par intérim,

Richard Joyal, B.A.A., OMA